

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 12 novembre 2018

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le douzième (12) jours de novembre deux mille dix-huit (2018) à 16 h 40, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Zéro (0) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 16 h 40, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2018-11-342-2.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCE
3.1 Protocole d'entente avec le MTQ (SQI)
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
4.1 Clôture de l'assemblée

3. FINANCES

2018-11-343-3.1

3.1 Protocole d'entente avec le MTQ (SQI)

ATTENDU que la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) est propriétaire de l'édifice situé au 801, route de l'Église à Cacouna (ci-après « Édifice »);

ATTENDU que la SQI souhaite que l'Édifice soit desservi par le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU que la MUNICIPALITÉ a la responsabilité de procéder, à ses frais, à la conception et à la construction des installations et des aménagements nécessaires pour assurer l'alimentation en eau des édifices présents sur le périmètre urbain de la MUNICIPALITÉ;

ATTENDU que la SQI consent, selon les conditions mentionnées au présent protocole, à effectuer certains travaux nécessaires à la conception et à la construction des installations et des aménagements relatifs à l'alimentation en eau de l'Édifice;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la partie « Cédée » est un tronçon alimenté par un tuyau de 6" au lieu de 4" à la demande de la MUNICIPALITÉ;

QUE la municipalité accepte de payer les frais de 7 755 \$ étant la différence entre le coût d'un tuyau de 4" versus un tuyau de 6" payable sur réception au compte de grand livre numéro 02 32000 521;

QUE la SQI procédera aux travaux après avoir fait parvenir un avis écrit 24 heures avant le début des travaux permettant à celle-ci de mandater un surveillant de la MUNICIPALITÉ;

QUE ce conseil autorise madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Carole Pigeon, directrice générale à signer l'entente au nom de la municipalité de Cacouna.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-11-344-4.1

4.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 16 h 53 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
maresse

Carole Pigeon
directrice générale
